

ANNEXE 7

Durées maximales de prescription des médicaments classés comme stupéfiants, anxiolytiques ou hypnotiques en France

Tableau I : Durée maximale de prescription des médicaments soumis à la réglementation des stupéfiants (ou à une partie de la réglementation des stupéfiants) en France pour la prescription et/ou la délivrance (d'après Afssaps, 2009²⁶⁵)

Durée de prescription	DCI	Liste	Forme pharmaceutique	Voie d'administration
Renouvelable dans un délai maximal de 12 mois	Buprénorphine ⁴	Liste I	Comprimé sublingual	Orale
12 semaines non renouvelables	Clonazépan ¹²	Liste I	Comprimé/solution buvable	Orale
28 jours prescription non renouvelable	Méthylphénidate ¹	Stupéfiant/PIH	Comprimé et comprimé à libération prolongée	Orale
	Morphine ¹ sous forme de préparations à libération prolongée	Stupéfiant	Gélule à libération prolongée/ Comprimé à libération prolongée	Orale
			Système actif pour perfusion	Injectable
	Morphine ⁷ sous forme de préparations orales autres que les formes à libération prolongée	Stupéfiant	Solution buvable/Comprimé/ Gélule	Orale
	Hydromorphone ⁷	Stupéfiant	Gélule	Orale
	Oxycodone ¹⁰	Stupéfiant	Comprimé à libération prolongée/Gélule	Orale
			Système actif pour perfusion	Injectable
	Clorazépatate dipotassique (dosages unitaires ≥ 20 mg) ¹¹	Liste I	Comprimé	Orale
	Oxybate de sodium	Stupéfiant	Solution buvable	Orale
28 jours mais fractionnement pour 14 jours	Fentanyl ⁹	Stupéfiant	Dispositif transdermique et transmuqueux	Transdermique

265. Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.afssaps.fr/content/download/656/6836/version/8/file/Duree-max-prescription-stup-082009.pdf>

L'arrêté du 9 mars 2012 publié au Journal officiel du 20 mars 2012 vise à harmoniser les conditions de prescription et de délivrance des médicaments soumis à une partie de la réglementation des stupéfiants.

28 jours mais fractionnement pour 7 jours	Buprénorphine ³	Liste I	Comprimé	Orale
	Fentanyl ⁹	Stupéfiant	Dispositif transmuqueux	Transmuqueux
14 jours mais fractionnement pour 7 jours	Méthadone ^{5,6}	Stupéfiant	Sirop	Orale
	Flunitrazépam ⁸	Liste I	Comprimé	Orale
7 jours	Alfentanyl ²	Stupéfiant/RH	Solution injectable (ampoule)	Injectable
	Fentanyl ² sous forme de préparations injectables	Stupéfiant/RH	Solution injectable (ampoule) Solution injectable (ampoule/ réserve hospitalière)	Injectable
	Morphine ² sous forme de préparations injectables autres que celles administrées par des systèmes actifs de perfusion	Stupéfiant	Solution injectable (ampoule)	Injectable
	Pentazocine ² sous forme de préparations injectables	Stupéfiant	Solution injectable (ampoule)	Injectable
	Péthidine ²	Stupéfiant	Solution injectable (ampoule)	Injectable
	Phénopéridine ²	Stupéfiant/RH	Solution injectable (ampoule)	Injectable
	Oxycodone ¹⁰ sous forme de préparations par voie rectale	Stupéfiant	Suppositoire	Rectale
	Oxycodone ¹⁰ sous forme de préparations injectables autres que celles administrées par des systèmes actifs de perfusion	Stupéfiant	Solution injectable (ampoule)	Injectable
	Rémifentanyl ²	Stupéfiant/RH	Lyophilisat pour solution injectable (réserve hospitalière)	Injectable
	Sufentanyl ²	Stupéfiant/RH	Solution injectable (réserve hospitalière)	Injectable

DCI : Dénomination commune internationale ; PIH : Prescription initiale hospitalière ; RH : Réserve hospitalière

¹ Article R. 5132-30 du Code de la santé publique issu du décret n° 99-249 du 31 mars 1999 (publié au J.O.R.F. du 1^{er} avril 1999)

² Arrêté du 20 septembre 1999 (publié au J.O.R.F. du 24 septembre 1999) fixant la liste des médicaments classés comme stupéfiants dont la durée maximale de prescription est réduite à quatorze jours ou à sept jours

³ Arrêté du 20 septembre 1999 (publié au J.O.R.F. du 24 septembre 1999) relatif au fractionnement de la délivrance de certains médicaments à base de buprénorphine. Concerne les spécialités contenant plus de 0,2 mg de buprénorphine (haute dose)

⁴ Arrêté du 20 septembre 1999 relatif à l'application de la réglementation des stupéfiants à certains médicaments à base de buprénorphine. Concerne les spécialités contenant au plus 0,2 mg de buprénorphine (faible dose)

⁵ Arrêté du 8 février 2000 (publié au J.O.R.F. du 16 février) modifiant l'arrêté du 20 septembre 1999 fixant la liste des médicaments classés comme stupéfiants dont la durée maximale de prescription est réduite à quatorze jours ou à sept jours

⁶ Arrêté du 8 février 2000 (publié au J.O.R.F. du 16 février) relatif au fractionnement de la délivrance des médicaments à base de méthadone

⁷ Arrêté du 20 octobre 2000 modifiant l'arrêté du 20 septembre 1999 fixant la liste des médicaments classés comme stupéfiants dont la durée maximale de prescription est réduite à quatorze jours ou à sept jours

⁸ Arrêté du 1^{er} février 2001 relatif à l'application de la réglementation des stupéfiants aux médicaments à base de flunitrazépam administrés par voie orale et arrêté du 1^{er} février 2001 relatif à la durée de prescription et au fractionnement de la délivrance des médicaments à base de flunitrazépam administrés par voie orale

⁹ Arrêté du 23 avril 2002 (publié au J.O.R.F. du 3 mai 2002) relatif au fractionnement de la délivrance de certains médicaments à base de fentanyl

¹⁰ Arrêté du 12 juin 2009 (publié au J.O.R.F. du 17 juin 2009) modifiant l'arrêté du 20 septembre 1999 fixant la liste des médicaments classés comme stupéfiants dont la durée maximale de prescription est réduite à quatorze jours ou à sept jours

¹¹ Arrêté du 7 avril 2005 (publié au J.O.R.F. du 15 avril 2005) portant application de la réglementation des stupéfiants à certains médicaments à base de clonazépate dipotassique administrés par voie orale

¹² Arrêté du 24 août 2011 (publié au J.O.R.F. du 6 septembre 2011) portant application de la réglementation des stupéfiants aux médicaments à base de clonazépam administrés par voie orale

Tableau II : Durée maximale de prescription des médicaments classés comme anxiolytiques (Arrêté du 7 octobre 1991 modifié fixant la liste des substances de la liste I des substances vénéneuses à propriétés hypnotiques et/ou anxiolytiques dont la durée de prescription est réduite²⁶⁶) (d'après Afssaps, 2007²⁶⁷)

Durée de prescription	DCI	Forme pharmaceutique
12 semaines	Alprazolam	Comprimés
	Bromazépam	Comprimés
	Buspirone	Comprimés
	Chlordiazépoxyde	Comprimés
	Clobazam	Gélules - Comprimés
	Clorazépate dipotassique (dosages unitaires < à 20 mg)	Gélules – Comprimés – Préparation injectable
	Clotiazépam	Comprimés
	Diazépam	Comprimés – Solution buvable – Solution injectable
	Etifoxine	Gélules
	Hydroxyzine	Comprimés – Sirop – Ampoules injectables
	Loflazépate d'éthyle	Comprimés
	Lorazépam	Comprimés
	Méprobamate	Comprimés – Ampoules injectables
	Nordazépam	Comprimés
	Oxazépam	Comprimés
Prazépam	Comprimés	
Tofisopam	Comprimés	
4 semaines	Clorazépate dipotassique (dosages unitaires ≥ 20 mg)	Comprimés

DCI : Dénomination commune internationale

266. Modifié par : Arrêté du 28 janvier 1992 (JO du 22 février 1992), Arrêté du 18 août 1992 (JO du 4 septembre 1992), Arrêté du 3 septembre 1992 (JO du 13 septembre 1992), Arrêté du 1^{er} février 2001 (JO du 7 février 2001), Arrêté du 7 avril 2005 (JO du 15 avril 2005)

267. Document disponible à l'adresse suivante : http://www.afssaps.fr/content/download/15989/186740/version/4/file/duree_prescription_anxiolitiq.pdf

Tableau III : Durée maximale de prescription des médicaments classés comme hypnotiques (Arrêté du 7 octobre 1991 fixant la liste des substances de la liste I des substances vénéneuses à propriétés hypnotiques et/ou anxiolytiques dont la durée de prescription est réduite²⁶⁸) (d'après Afssaps, 2002²⁶⁹)

Durée de prescription	DCI	Forme pharmaceutique
4 semaines	Butobarbital	Suppositoires
	Clorzébate dipotassique	Comprimés
	Estazolam	Comprimés
	Loprazolam	Comprimés
	Lormétazépam	Comprimés
	Méprobamate	Comprimés
	Nitrazépam	Comprimés
	Témazépam	Capsules
	Zopiclone	Comprimés
	Zolpidem	Comprimés
2 semaines	Triazolam	Comprimés
	Zaléplone	Comprimés
2 semaines mais fractionnement sur 7 jours	Flunitrazépam	Comprimés

DCI : Dénomination commune internationale

268. Modifié par : Arrêté du 28 janvier 1992 (JO du 22 février 1992), Arrêté du 18 août 1992 (JO du 4 septembre 1992), Arrêté du 3 septembre 1992 (JO du 13 septembre 1992), Arrêté du 1^{er} février 2001 (JO du 7 février 2001)

269. Document disponible à l'adresse suivante : http://www.afssaps.fr/content/download/15987/186714/version/4/file/duree_prescription_hypnotiq.pdf